Chargé(e) de développement de l'Exercice Coordonné (H/F)

Date de parution : 16/11/2026 au 06/12/2026
Prise de poste : à partir du 04/01/2026
Organisme : CPAM DE L'ISERE
Lieu : Au siège de la CPAM de l'Isère à Grenoble
Type de contrat : CDI
Rémunération : Niveau 5B – 32 492 € sur 14 mois

Prêt(e) à agir ensemble et protéger chacun ? Rejoignez la CPAM de l'Isère !

Au service de 1,3 million de bénéficiaires, la CPAM de l'Isère œuvre pour améliorer la santé et le bien-être de la population.

Forte de ses 1070 collaborateurs répartis sur 5 sites et 13 points d'accueil, elle mène plusieurs projets ambitieux de réorganisation visant à développer la Qualité de Vie au Travail (QVT), la Responsabilité Sociétales des Organisations (RSO) et la transformation managériale, tout en optimisant durablement sa performance économique et sociale.

Rejoindre la CPAM de l'Isère, c'est adhérer à des valeurs de cohésion, reconnaissance, bienveillance, solidarité, confiance et professionnalisme.

Vous souhaitez jouer un rôle clé dans la transformation du système de santé en France ?

Le service Accompagnement à la Transformation du Système de Santé (ATSS) de la CPAM de l'Isère recherche un(e) chargé(e) de Développement de l'Exercice Coordonné pour son site de Grenoble.

Face à des défis majeurs tels que :

- La baisse de la densité médicale
- Le développement des maladies chroniques
- Le vieillissement de la population
- La crise des urgences

La réorganisation des soins de ville est devenue indispensable. Cette réorganisation s'articule autour du développement de l'exercice coordonné pluri-professionnel, notamment à travers les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP), les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) les Centres de Santé (CDS), les équipes de Soins Spécialisées (ESS) mais également en activant les dispositifs et leviers d'innovation organisationnelle au service du développement de l'offre de soins.

Vos missions :

- **Promouvoir et Accompagner** : Vous serez chargé(e) de promouvoir les dispositifs d'exercice coordonné et d'assurer l'accompagnement et le suivi auprès des structures adhérentes.
- **Assurer la Liaison** : Vous jouerez un rôle central en assurant le lien entre les structures et les différents services de la CPAM.
- **Collaborer avec les Partenaires** : Vous travaillerez en étroite collaboration avec le service médical, la délégation territoriale de l'ARS et divers partenaires.
- **Développer les Structures** : En tant que conseiller(e) des porteurs de projet, vous participerez activement au développement des structures d'exercice coordonné

- **Superviser le Fonctionnement** : Vous veillerez au bon fonctionnement des structures et suivrez la vie conventionnelle, incluant la signature des contrats de conventionnement, le suivi des résultats, et les paiements.

Le(a) chargé(e) de développement de l'exercice coordonné sera amené(e) à se déplacer régulièrement auprès de ces structures sur l'ensemble du département de l'Isère, avec un véhicule de la CPAM.

Compétences attendues :

Le profil idéal pour ce poste devra démontrer:

- **Excellentes Capacités Rédactionnelles** : Une expression écrite fluide et des capacités de synthèse éprouvées.
- **Maîtrise des Outils Numériques** : Une aisance avec les outils informatiques et de travail à distance, notamment les visioconférences.
- **Grande autonomie et Organisation** : Des compétences d'autonomie, une forte organisation personnelle.
- **Compétences Relationnelles** : Un excellent relationnel pour collaborer efficacement avec divers partenaires.
- **Esprit d'Équipe** : Un sens aigu du travail en équipe pour une cohésion optimale.
- **Dynamisme et Réactivité** : Une attitude proactive, flexible, avec une capacité à être force de propositions et orienté(e) « Solutions »
- **Passion pour les Politiques de Santé**: Un intérêt marqué et une bonne connaissance des enjeux de santé publique politiques de santé, ainsi qu'une capacité à prendre en compte les enjeux politiques nationaux et territoriaux les et leur évolution.
- **Adaptabilité aux changements :** Dans un contexte de transformation continue du système de santé, le/la Chargé(e) de développement devra faire preuve d'une **grande capacité d'adaptation**. Il/elle sera amené(e) à intervenir sur des dossiers évolutifs, aux orientations parfois redéfinies selon les priorités institutionnelles, les directives nationales ou les réalités territoriales.

Le (la) candidat(e) devra également posséder un permis de conduire pour assurer les déplacements de manière autonome.

Formation

Issu(e) d'une formation supérieure (Masters pertinents : Santé Publique ; Sciences Sociales et Politique de santé ; Gestion et management des organisations de santé).
Une connaissance de l'Assurance Maladie serait appréciée.
Le/La candidat(e) devra faire preuve d'une bonne appréhension des enjeux de santé publique et des politiques de santé.

Une formation par tutorat sera assurée.

Poste basé au siège social de la CPAM de l'Isère situé au 2 rue des Alliés à Grenoble.

Les entretiens se tiendront le 09/12 et le 17/12

Ce que nous proposons :
- Un CDI à temps plein (36h ou 39h)
- Prise de poste au 04 janvier 2027
- Une rémunération sur le niveau 5B de la classification des employés et cadres de la Sécurité Sociale - salaire à partir de 32 492.10 € brut sur 14 mois.
- Une carte déjeuner d'un montant de 11.52€ / jour travaillé.
- Une mutuelle d'entreprise.
- Une prime d'intéressement.
- Une prise en charge à 75% des frais de transports en commun et/ou un forfait à mobilité durable.

- Des horaires variables.
- Parking et local à vélo à disposition.
- Un site accessible en transport en commun (Bus/Tramway).

Le (la) candidat(e) retenu(e) devra se conformer aux exigences de la politique de sécurité du système d'information de l'organisme.

Tous les salariés de la CPAM de l'Isère sont soumis à l'obligation de neutralité et de laïcité inhérente à l'exercice d'une activité au sein d'un établissement de sécurité sociale.
La Cpam s'engage en faveur de la diversité, de l'égalité des chances, de la non-discrimination et de l'intégration des bénéficiaires de l'obligation d'emploi